

03 30 00	Béton coulé sur place
03 40 00	Béton préfabriqué
03 70 00	Béton de masse

MasterLife® SRA 035

Adjuvant réducteur de retrait

Description

L'adjuvant réducteur de retrait MasterLife SRA 035 a été spécialement créé pour réduire le retrait de séchage du béton et du mortier, ainsi que le potentiel de fissuration subséquent. L'adjuvant MasterLife SRA 035 agit en réduisant les tensions capillaires de l'eau interstitielle, cause première du retrait de séchage. L'adjuvant MasterLife SRA 035 est conforme à la norme ASTM C 494/C 494M pour les adjuvants de rendement spécifique de type S.

Utilisations

Recommandé pour :

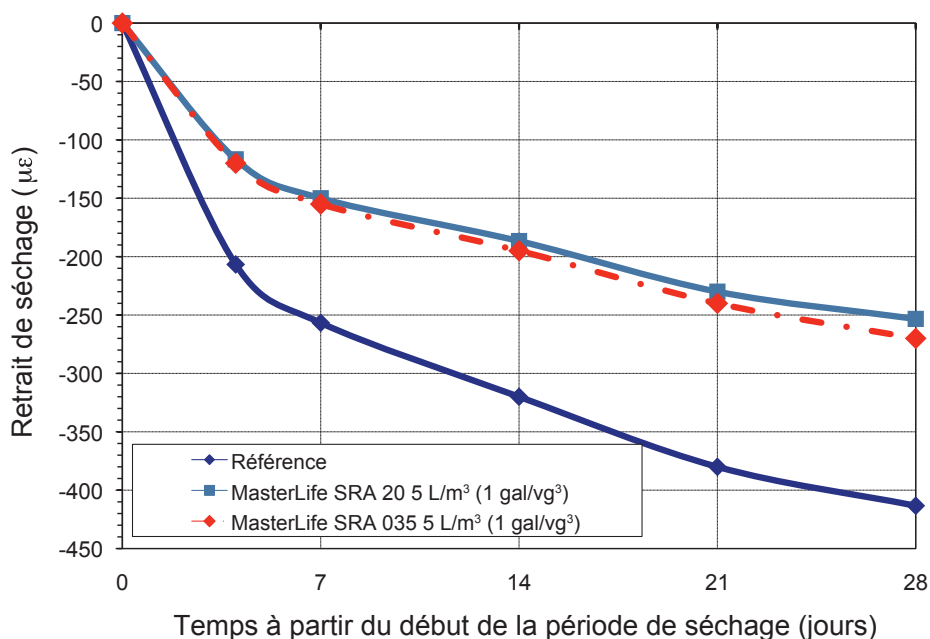
- Les structures faites à partir de béton prêt à l'emploi ou préfabriqué nécessitant une réduction du retrait et une durabilité à long terme
- Le béton projeté par voie humide

Caractéristiques

- Réduit les tensions capillaires de l'eau interstitielle contenue dans les mélanges cimentaires
- Permet des réductions modérées à importantes du retrait de séchage des mélanges cimentaires
- Réduit le stress occasionné par le séchage de la surface unidimensionnelle des dalles, des murs et des autres éléments en béton

Avantages

- Réduit les fissures et les microfissures de retrait de séchage dans les bétons et les mortiers
- Minimise le fluage des dalles de béton
- Améliore l'esthétique, l'étanchéité et la durabilité des éléments et des structures de béton
- Réduit les pertes de compression sous des conditions de séchage qui minimisent la perte de prétension



Caractéristiques de rendement

L'adjuvant MasterLife SRA 035 n'affecte pas l'affaissement du béton. L'adjuvant MasterLife SRA 035 peut légèrement augmenter le temps et le taux de ressuage. L'adjuvant MasterLife SRA 035 peut également retarder le temps de prise de 1 à 2 heures selon le dosage et la température. La perte de résistance à la compression est minime avec l'adjuvant MasterLife SRA 035. Pour les applications dans du béton à air entraîné, des essais évalués en bétonnière devront être réalisés, comme il est décrit à la section « Compatibilité », afin de vérifier que la teneur en air désirée peut être obtenue en permanence. Par conséquent, communiquez avec votre représentant de Master Builders Solutions lorsqu'un béton traité à l'adjuvant MasterLife SRA 035 est proposé pour des applications exposées à des environnements de gel/dégel.

Principes d'utilisation

Dosage : Il est nécessaire de connaître les caractéristiques de retrait du mélange de béton proposé avant d'y ajouter l'adjuvant MasterLife SRA 035. Le dosage de l'adjuvant MasterLife SRA 035 variera en fonction du retrait de séchage désiré et de la réduction du retrait de séchage nécessaire. Par conséquent, il est fortement recommandé de réaliser des tests de retrait de séchage pour déterminer le dosage optimal pour chaque application et chaque combinaison de matériaux. Le dosage habituel de l'adjuvant MasterLife SRA 035 se situe entre 2,5 et 7,5 L/m³ (0,5 et 1,5 gal/vg³). Toutefois, des dosages différents pourraient être nécessaires selon le degré de réduction du retrait désiré pour une application donnée, à cause des variations dans les matériaux de béton, des conditions du chantier et d'autres facteurs. Dans ce cas, communiquez avec votre représentant de Master Builders Solutions pour obtenir de plus amples directives.

Pour les applications dans l'eau potable qui requièrent l'utilisation de produits certifiés NSF, le dosage maximal d'adjuvant MasterLife SRA 035 est de 6,25 L/m³ (1,25 gal/vg³).

Dispersion et gâchage : L'adjuvant MasterLife SRA 035 peut être ajouté au mélange initial ou être ajouté sur le chantier. Le contenu en eau de gâchage devrait être réduit pour prendre en compte la quantité d'adjuvant MasterLife SRA 035 utilisée. Si la méthode de l'addition ultérieure est utilisée, malaxez à grande vitesse pour une période de 3 à 5 minutes après l'ajout de l'adjuvant MasterLife SRA 035 pour obtenir un mélange homogène.

Données sur le produit

Corrosion : Ne contient pas de chlore, non corrosif : l'adjuvant MasterLife SRA 035 ne provoque ni ne favorise la corrosion des armatures noyées dans le béton, de l'acier dur pour précontrainte et des systèmes de plancher ou de plafond en acier galvanisé. Aucun chlorure de calcium ou autre produit à base de chlorure n'est utilisé dans la fabrication de l'adjuvant MasterLife SRA 035.

Compatibilité : L'adjuvant MasterLife SRA 035 peut être utilisé avec tous les entraîneurs d'air, les réducteurs d'eau de moyenne et longue portée, les retardateurs, les accélérateurs, les fumées de silice et les inhibiteurs de corrosion. Pour les applications dans du béton à air entraîné, l'adjuvant MasterAir^{MD} AE 200 est l'entraîneur d'air privilégié. Le dosage de l'entraîneur d'air doit être déterminé grâce à la réalisation d'essais évalués en bétonnière. Les essais devraient comprendre un temps de transport simulé d'au moins 20 minutes afin d'évaluer la stabilité de la teneur en air. L'adjuvant MasterLife SRA 035 devrait être ajouté séparément au mélange de béton pour assurer les résultats souhaités.

Entreposage et manutention

Température d'entreposage : L'adjuvant MasterLife SRA 035 est un produit potentiellement combustible, puisque son point d'inflammabilité est de 92 °C (198 °F). Ces températures sont nettement au-dessus des valeurs limites de classification sur l'inflammabilité de 60 °C (140 °F), et en dessous de la limite de 93 °C (200 °F) à partir de laquelle un matériau est considéré comme combustible selon les normes des ministères des Transports. Néanmoins, ce produit doit être manipulé avec soin et protégé de la chaleur excessive, des flammes et des étincelles. Pour plus de renseignements, consultez la fiche signalétique. L'adjuvant MasterLife SRA 035 doit être conservé à une température ambiante supérieure à 2 °C (35 °F), et toutes les dispositions doivent être prises pour le protéger du gel. Si l'adjuvant MasterLife SRA 035 gèle, laissez dégeler et reconstituez par une légère agitation mécanique. N'utilisez pas de dispositif à air comprimé pour l'agitation.

Durée de conservation : L'adjuvant MasterLife SRA 035 se conservera pour un minimum de 12 mois. Selon les conditions d'entreposage, il est possible que sa durée de conservation soit supérieure à celle mentionnée. Si l'adjuvant MasterLife SRA 035 a dépassé sa durée de conservation, communiquez avec votre représentant de Master Builders Solutions pour savoir s'il convient d'utiliser le produit et quels sont les dosages recommandés.

Emballage

L'adjuvant MasterLife SRA 035 est disponible en barils de 208 L (55 gal), en bacs de 1 040 L (275 gal) ou en vrac.

Documents connexes

Fiche signalétique : adjuvant MasterLife SRA 035

Renseignements supplémentaires

Pour des renseignements supplémentaires sur l'adjuvant MasterLife SRA 035 ou sur son utilisation pour créer un mélange de béton à caractéristiques spécifiques, communiquez avec votre représentant de Master Builders Solutions.

Master Builders Solutions développe des technologies pour l'industrie de la construction, permettant ainsi aux gens de mieux construire. Nous sommes présents dans environ 40 pays et exploitons 35 sites de production comptant plus de 1 600 employés. Nous développons, produisons et commercialisons des adjuvants chimiques de haute qualité ainsi que des technologies de base adjacentes afin de relever les défis d'aujourd'hui et de soutenir un avenir décarboné. Notre personnel joue un rôle essentiel et associe des technologies de pointe à un héritage de marque solide afin de dépasser les attentes de nos clients et d'assurer une création de valeur continue.

Avis de garantie limitée

Master Builders Solutions Admixtures US, LLC ("Master Builders Solutions") garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et respecte les propriétés techniques du présent Guide de données techniques, s'il est utilisé comme indiqué pendant sa durée de vie. L'obtention de résultats satisfaisants dépend non seulement de la qualité des produits, mais aussi de nombreuses circonstances indépendantes de notre volonté. MASTER BUILDERS SOLUTIONS N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR SES PRODUITS, NOTAMMENT DES GARANTIES MARCHANDES OU DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. Le seul et unique recours de l'acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations faisant état d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou autre, est l'expédition à l'acheteur d'une quantité de produit égale à celle qui n'est pas conforme à la garantie ou le remboursement du prix d'achat de ce produit, à la seule discrétion de Master Builders Solutions. Toute réclamation concernant ce produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'expédition. L'acheteur renonce aux réclamations déposées après ce délai. MASTER BUILDERS SOLUTIONS NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) OU PUNITIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

L'acheteur doit déterminer l'adéquation des produits à l'utilisation prévue et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Ces renseignements, et tout autre conseil technique formulé ultérieurement, reposent sur l'expérience et les connaissances actuelles de Master Builders Solutions. Cependant, Master Builders Solutions n'assume aucune responsabilité quant à la communication de tels renseignements ou conseils, y compris dans la mesure où ces renseignements ou conseils peuvent être liés aux droits de propriété intellectuelle de tiers, en particulier les droits de brevet. De plus, aucune relation juridique ne peut être créée ou entraînée par la présentation de ces renseignements ou conseils techniques. Master Builders Solutions se réserve le droit d'apporter des changements selon les progrès technologiques et les développements ultérieurs. L'acheteur du ou des produits doit les tester pour déterminer leur adéquation à l'application et l'utilisation prévues avant de procéder à leur application complète. Seuls des experts qualifiés peuvent vérifier le rendement du produit décrit ici en procédant à des essais.